



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 Janvier 2020

Etaients présents :

- Monsieur le Maire : Jean-Georges KARL
- Les Adjointes : Mme Christine FASSEL-DOCK, M. Albert ALLMENDINGER
- Les Conseillers Municipaux : Mme Karin ALESSANDRI, M. Loïc BERGER, M. Christian DOCK, M. Thierry FREY, Mme Sylvie FINKLER, M^{me} Annie HEYWANG, M. Bruno PFRIMMER, M. Dominique ROHFRITSCH, Mme Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

- M. Michel ESTNER
- Mme Martine NUSS
- M. Michel MECKERT

1 – Procès-verbal de la séance du 2 Décembre 2019

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 Décembre 2019 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

2 – Demande d'intervention de l'EPF d'Alsace dans le cadre de l'acquisition de l'immeuble 39, Rue Principale et autorisation de signature des conventions de portage foncier et de mise à disposition de biens

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

Vu le règlement intérieur du 18 décembre 2019 de l'EPF d'Alsace portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et des modalités financières,

Vu les statuts du 22 juillet 2019 corrigés le 7 août 2019 de l'EPF d'Alsace,

Vu l'avis favorable pour cette acquisition émis lors du Conseil Municipal du 21 octobre 2019,

Le conseil municipal
Délibère et Décide

D'approuver les conditions générales d'intervention de l'EPF d'Alsace régies par les articles L. 324-1 à 324-9 du code de l'urbanisme et, en particulier, les modalités de portage, de rachat du bien et les conditions financières précisées dans le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace, approuvé par le Conseil d'Administration dudit Etablissement,

De demander à l'EPF d'Alsace d'acquiescer moyennant le prix de cent vingt-cinq mille euros (125.000,00 €) et d'une commission d'agence en sus d'un montant de huit mille sept cent cinquante euros TTC (8.750,00€ TTC) et de porter une maison d'habitation située 39, Rue Principale à HEILIGENSTEIN et son terrain d'assiette, cadastrées section 2, n°188/60, d'une emprise foncière de 1,7 ares, en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'une opération d'aménagement ayant pour objet d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de réaliser des équipements collectifs, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti,

D'approuver les dispositions des projets de convention de portage foncier et de mise à disposition de biens annexés à la présente délibération et d'autoriser M. Jean-Georges KARL, Maire de HEILIGENSTEIN, à signer lesdites conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

3 - Divers

A – Eclairage des bennes de tri au Lindel

M. Bruno PFRIMMER signale le manque de lumière au niveau des différentes bennes de tri au Lindel et propose soit de rajouter un lampadaire sur la place soit un « phare » supplémentaire sur le lampadaire existant soit de déplacer les bennes de l'autre côté de la rue.

B – Biodéchets

Les Conseillers Municipaux alertent sur les bornes biodéchets qui débordent régulièrement.

M. le Maire informe que le problème est connu du SMICTOM et que les bennes seront amenées à être remplacées par des plus grandes.

La nécessité de rajouter des bennes est évoquée.

M. le Maire se charge de contacter le SMICTOM afin de faire le point

C – Borne collecte « Colthab »

M. le Maire informe que la borne de collecte de vêtement « Colthab » située au Lindel sera retirée suite au nombreux actes de vandalisme.

Celle située derrière la boulangerie reste en place.

D – Plan de circulation RD35

M. le 2^{ème} adjoint, Albert ALLMENDINGER, déplore le plan de circulation mis en place par la commune de Barr, entre autre l'implantation du STOP, Rue Sultzer.

En effet, les camions de grande envergure et les bus rencontrent d'énormes difficultés pour accéder à Heiligenstein par la RD35.

Il rappelle qu'il s'agit de la route du vin et qu'aucune concertation n'a eu lieu avant sa mise en place. Les conséquences négatives qui en découlent sont en grandes parties pour la commune de Heiligenstein. Les camions empruntent les chemins vicinaux interdits aux poids lourds tel que la route de Bourgheim et le Sonderweg et mettent, de ce fait, en danger les piétons et les cyclistes dont une majorité d'élèves du collège de Heiligenstein.

M. Albert ALLMENDINGER propose de voter une motion

Dans un premier temps, M. le Maire propose de contacter son collègue Maire de Barr, par courrier, pour lui faire part des réclamations des riverains et d'en faire copie à la Sous-Préfecture ainsi qu'au Conseil Départemental.

E – Infiltration toiture Salle Polyvalente

Mme Fabienne SCHNEIDER rappelle le problème d'infiltration d'eau dans la toiture de la salle polyvalente (côté stade de foot).

M. le Maire informe qu'un expert de l'assurance passera le 13 février 2020 à 14h.

L'ensemble du conseil est invité lors de l'expertise.

F – Mur du Cimetière

M. Loïc BERGER demande où en est l'état d'avancement des travaux de rénovation du mur du cimetière et signale que la main courante n'est plus fixée correctement ainsi que l'existence d'un trou entre la partie ancienne et la partie rénovée.

M. le Maire ira voir sur place.

La séance est levée à 20 h 20.



Le Maire :
Jean-Georges KARL

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Calendrier des Manifestations

Samedi 25 janvier 2020	D'TRAJMETZLE (Soirée théâtrale à 20 H salle polyvalente)
Dimanche 26 janvier 2020	D'TRAJMETZLE (Matinée théâtrale à 14H 30 salle polyvalente)
Vendredi 31 janvier 2020	D'TRAJMETZLE (Soirée théâtrale à 20 H 30 salle polyvalente)
Samedi 1er Février 2020	D'TRAJMETZLE (Soirée théâtrale à 20 H salle polyvalente)
Dimanche 02 Février 2020	D'TRAJMETZLE (Matinée théâtrale à 14H 30 salle polyvalente)
Dimanche 08/03/2019 à partir de 15 H	Défilé carnavalesque organisé par l'Association « Heiligen'kids »

2 – Formalités avant travaux

M. le Maire rappelle qu'avant d'entreprendre des travaux, il convient de se renseigner en mairie des formalités préalables à effectuer.

3 – Déclaration d'ouverture de chantier et Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (rappel) :

Tout titulaire d'un permis de construire est censé faire une déclaration d'ouverture de chantier et lorsque que les travaux sont achevés, une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

Toute personne ayant déposé une déclaration préalable est censée faire une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

En principe, les formulaires sont joints aux dossiers. En cas de perte, ces formulaires sont disponibles en Mairie ou téléchargeables sur service-public.fr

4 – Recensement militaire

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

5 – Biodéchets (informations reçu le 14-01-2020)

Suite au grand succès et à l'implication du plus grand nombre, les bornes biodéchets débordent régulièrement.

C'est pourquoi le SMICTOM procédera, dans les prochains jours, au changement des bacs de récupération des déchets (actuellement de 240L, ils passeront à 340L)

Les bornes seront également vidées plus fréquemment. Une levée tous les 5 jours au lieu d'une levée tous les 7 jours.

Un point sera fait début février afin d'observer si des changements supplémentaires sont nécessaires (plus de bornes ou bornes doublées).

6 – Elections Municipales / Listes électorales

Les prochaines élections municipales auront lieu **les 15 et 22 mars 2020**. A cette occasion, les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales éliront les conseillers municipaux pour un mandat de 6 ans.

Si vous n'est pas inscrit sur la liste électorale, vous avez **jusqu'au vendredi 7 février 2020 (inclus)** pour effectuer une demande d'inscription en Mairie ou en ligne.

RAPPEL : LA DMAT a mis en ligne sur service-public.fr, un outil permettant à tout électeur de savoir s'il est bien inscrit sur les listes électorales, et dans quel bureau il doit voter.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>